

APAMAR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE

(Comité Social et Economique)

EN DATE DU JEUDI 10 JUILLET 2025

Etaient présents ou représentés :

Membres du CSE :

Madame DIDAT Delphine

Madame ROY Florence

Madame BORGLEVENS Sandrine

Madame LE JONCOUR Emmanuelle

Madame PIRET Aurore

Madame PLANEIX Sylvie

Madame DELAIR Brigitte

Madame COCHEUX Cécile

Direction :

Madame GIOIOSA Mathilde (Responsable de service)

Etaient absents ou excusés :

Monsieur BUTIN Franck

Monsieur PHELUT Fabien

La réunion du CSE est enregistrée et retranscrite via le système Plaud Note.

Il s'agit d'un enregistreur vocal.

Avant le début de cette réunion, intervention de Mme JOUBERT Nathalie qui est responsable d'Action Logement.

Elle vient à nouveau présenter cet organisme qui est financé par les entreprises du secteur privé.

La vocation d'Action Logement est d'aider les salariés dans différentes situations, que ce soit pour louer, pour acheter, faire des travaux.

Le site internet action-logement.fr permet de déposer des demandes d'aides et de services sous conditions.

1°) Validation du PV du jeudi 12 JUIN 2025

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal de la réunion du 12 JUIN 2025.

Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le PV est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

2°) Point d'information ressources humaines Juin 2025

- **Effectif global:**
 - 328 salariés au 31 mai 2025,
 - 330 salariés au 30 juin 2025

Voir en annexe 1 les documents ressources humaines pour la période.

3°) Point sur l'activité du 1^{er} semestre 2025

Comparaison du nombre de bénéficiaires et heures effectuées entre 2024 et 2025.

Voir en annexe 2 le tableau récapitulatif retraçant l'activité sur le 1^{er} semestre 2025.

4°) Postes d'assistantes responsables de secteur

Le poste de secrétaire d'antenne est en cours de redéfinition. L'objectif est d'en faire un véritable poste d'assistante de responsable de secteur, en tenant compte de :

- La montée en charge administrative et numérique
- La complexité accrue des missions (RH, logistique, accueil, gestion planning).
- Le besoin d'autonomie et de gestion multitâches. Plusieurs ajustements organisationnels sont envisagés, notamment :
 - Alléger les appels téléphoniques via une redirection vers le siège.
 - Déploiement progressif d'un accompagnement spécifique et de formations.

5°) Point sur l'arrivée du logiciel AGEVAL

L'outil qualité AGEVAL est actuellement en phase de déploiement.

- Plusieurs antennes pilotes ont été identifiées (Clermont-Ferrand, Issoire, Ambert).
- AGEVAL permettra de centraliser le traitement des événements indésirables, la gestion documentaire réglementaire, et le suivi des plans d'action.
- Des formations seront programmées à partir de septembre 2025 pour l'ensemble des équipes concernées.

6°) Mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

La mise à jour annuelle du DUERP est en cours de réalisation, un groupe de travail a été constitué.

- L'évaluation porte notamment sur :
 - o Les risques psychosociaux liés à la charge mentale.
 - o L'intensification des troubles musculo-squelettiques
 - o L'usage accru des outils numériques.
- La finalisation du document est prévue pour le prochain CSE en septembre 2025.

7°) QUESTIONS DES ÉLUS :

Question 1 – Dans les annonces postées sur Facebook pour les offres d'emploi que signifie « revalorisation des salaires » ? Cela fait 3 ans que le point n'a pas été augmenté. Une augmentation est-elle prévue cette année ? si non il faudrait retirer ce terme.

Réponse de la direction :

Le terme "revalorisation des salaires" utilisé dans nos annonces fait référence aux évolutions de rémunération possibles en fonction de l'obtention de diplômes (formation, VAE) et/ou d'une promotion interne (changement de poste ou prise de responsabilités). Il ne s'agit pas ici d'une revalorisation générale du point d'indice.

Question 2 – Sur le guide paritaire il est noté que les degrés 1 échelon 1 ne font pas d'actes essentiels. Pourquoi dans les antennes les salariés réalisent des actes qui ne font pas partis de la convention ? Si les salariés sont classés ainsi par les responsables de secteurs c'est qu'ils estiment qu'ils ne doivent pas faire les actes essentiels. Dans ce cas, pourquoi positionner des interventions avec actes essentiels ? C'est du dépassement de fonction.

Réponse de la direction :

Selon la convention collective et le guide paritaire de classification, les salarié(e)s classé(e)s en degré 1 échelon 1 ne sont pas censé(e)s réaliser des actes dits "essentiels" (aide à la toilette, transferts, habillage, etc.).

Toutefois, dans notre organisation, ces salarié(e)s bénéficient d'une formation interne spécifique à ces gestes (notamment l'aide à toilette) ainsi que d'un accompagnement par tutorat terrain, afin de sécuriser leur montée en compétences et de répondre aux besoins des usagers en toute sécurité. Cette pratique s'inscrit dans une logique d'évolution progressive des professionnel(le)s, souvent dans l'objectif d'un reclassement vers un degré supérieur.

Enfin, nous rappelons que les responsables de secteur s'efforcent de faire coïncider au mieux les profils des intervenant(e)s avec les besoins des usagers, tout en tenant compte des réalités de terrain (notamment les remplacements ou urgences).

ACTIVITES CSE :

Clermont en Rose :

L'Edition 2025 de Clermont en Rose aura lieu le Dimanche 12 Octobre et, comme les précédentes années, le CSE d'APAMAR lance son équipe !!!

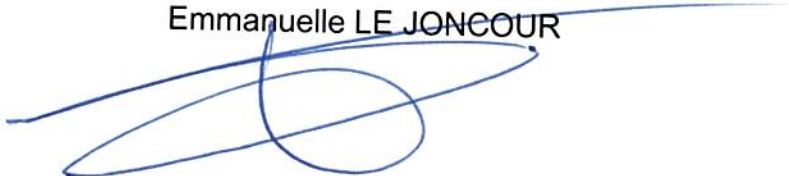
Petit déjeuner d'avant-course et apéritif/collation après la course/marche offerts par le CSE dans les locaux d'APAMAR situés 2 Avenue Edouard Michelin (face au rond-point des Carmes).

Cette année, l'association AMH met à disposition gratuitement des fauteuils roulants pour les bénéficiaires qui souhaitent participer à cette action.

Le prochain CSE se tiendra le jeudi 18 Septembre 2025 à 9h30.

La secrétaire du CSE

Emmanuelle LE JONCOUR



CONTRATS CONCLUS EN MAI 2025
A-70H/M

Contrat	Date Début	Date Fin	H Mens
CDD	01/05/2025	31/05/2025	6,00
CDD	01/05/2025	02/05/2025	57,00

CDI CONCLUS EN MAI 2025

Contrat	Date Début	H Mens	Motif dérogation
CDI	01/05/2025	130,00	
CDI	01/05/2025	10,00	cumul d'emploi
CDI	01/05/2025	130,00	
CDI	01/05/2025	104,00	

Points d'information RH

JANVIER					
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2024		317			
Entrées sur Janvier	CDD	10			
Contrats CDD inf à 70 HEURES		6	POUR	5 salariés	CDI
CDI conclus en Janvier		8			
CDI inf à 70 HEURES		0			
CDI temps plein		2			
Sorties sur Janvier	CDD	10			
	LICENCIEMENT	0			
	DEMISSIONS	2			
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI	0			
	RETRAITE	0			
	AUTRE	0			

FEVRIER					
EFFECTIF AU 31 JANVIER 2025		323			
Entrées sur Février	CDD	7			
Contrats CDD inf à 70 HEURES		6	POUR	5 salariés	CDI
CDI conclus en Février		7			
CDI inf à 70 HEURES		1			
CDI temps plein		1			
Sorties sur Février	CDD	7			
	LICENCIEMENT	1			
	DEMISSIONS	1			
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI				
	RETRAITE				
	AUTRE				

MARS					
EFFECTIF AU 29 FEVRIER 2025		328			
Entrées sur Mars	CDD	5			
Contrats CDD inf à 70 HEURES		4	POUR	4 salariés	CDI
CDI conclus en Mars		4			
CDI inf à 70 HEURES		1			
CDI temps plein		3			
Sorties sur Mars	CDD	5			
	LICENCIEMENT				

DEMISSIONS	2
DEPART EN PERIODE D'ESSAI	
RETRAITE	1
AUTRE	

AVRIL

EFFECTIF AU 31 MARS 2025 329

Entrées sur Avril	CDD	7			
Contrats CDD inf à 70 HEURES		4	POUR	4 salariés	CDI
CDI conclus en Avril		2			
CDI inf à 70 HEURES					
CDI temps plein					

Sorties sur Avril	CDD	6			
	LICENCIEMENT	1			
	DEMISSIONS	1			
DEPART EN PERIODE D'ESSAI					
RETRAITE					
AUTRE					

MAI

EFFECTIF AU 30 AVRIL 2025 330

Entrées sur Mai	CDD	3			
Contrats CDD inf à 70 HEURES		2	POUR	2 salariés	CDI
CDI conclus en Mai		4			
CDI inf à 70 HEURES		1			
CDI temps plein					

Sorties sur Mai	CDD	3			
	LICENCIEMENT				
	DEMISSIONS	5			
DEPART EN PERIODE D'ESSAI					
RETRAITE					
AUTRE		1			

APAMAR : Tableau d'activité 2025

Activité	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total	Colonne2	Colonne3	Colonne4
Nbre d'heures effectuées 2024	23738	23304	23945	23533	23809	23633	25310	22426	24106	26625	24095	24787	289311,00			
Nbre d'heures effectuées 2025	25375	23845	24626	24430	24296	24580							147152,00			
Evolution 2024-2025	6,90%	2,32%	3,81%	3,81%	2,05%	4,01%	-100,00%	-100,00%	-100,00%	-100,00%			-49,14%			
Evolution cumulée	6,90%	9,22%	12,06%	15,87%	17,92%											
Bénéficiaires 2024	1950	1981	2007	2039	2040	2033	2041	1962	2079	2139	2118	2105	24494,00			
Bénéficiaires 2025	2105	2107	2102	2072	2107	2121							12614,00			
Evolution 2024-2025	7,95%	6,36%	4,73%	1,62%	3,28%	4,33%	-100,00%	-100,00%	-100,00%	-100,00%			-48,50%			
Kilomètres																
Kms intervac 2024 hors admin	50688,63	49335,82	49458,00	45903,42	47602,98	47153,48	48900,33	42868,78	47816,59	53572,00	46659,52	48436,00	578395,55			
Kms intervac 2025 hors admin	50740,32	47683,27	49583,95	47357,51	46895,78								242260,83			
Kms intervac Véhicules de service carto 2025	5006,09	4660,46	7926,26	8066,78	7744,89											
Evolution 2023-2024	0,10%	-3,35%	0,25%	3,17%	-1,49%	-100,00%	-100,00%	-100,00%	-100,00%	-100,00%			-58,12%			
Km intervac(*) /Nbre d'h intervention 2024	2,14	2,12	2,07	1,95	2,00	2,00	1,93	1,91	1,98	2,01			2,55	moyenne		
Km intervac(*) /Nbre d'h intervention 2025	2,20	2,20	2,34	2,27	2,25	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			2,24	moyenne		
Evolution 2023-2024	2,88%	3,69%	13,07%	16,31%	12,48%	-100,00%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!			-12,16%			
Kms réunion 2024	1135,6	1607,2	2354	1019,5	693,8	3703	1353,71	71,64	6201,99	4923,71	5204,14	5319,37	33587,66			
Kms réunion 2025	4400,23	4479,47	5307,85	2731,48	4427,59								21346,62			
Evolution 2024-2025	287%	179%	1,25%	168%	538%	-100%	-100%	-100%	-100%				-36%			

Activité	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	SEPT	OCT	NOV	DÉC
Nbre d'heures effectuées 2024	23738	23304	23945	23533	23809	23633	25310	22426	24106	26625	24095	24787
Nbre d'heures effectuées 2025	25375	23845	24626	24430	24296	24580						
Bénéficiaires 2024	1950	1981	2007	2039	2040	2033	2041	1962	2079	2139	2118	2105
Bénéficiaires 2025	2105	2107	2102	2072	2107	2121						

JANVIER À AVRIL 2025

